

Échange d'un permis de conduire obtenu en Europe (UE/EEE)

Peut-on conduire en France avec un permis européen (ou un permis britannique délivré avant 2021) ? Dans quels cas doit-on l'échanger contre un permis français ? Nous vous indiquons les **principales règles à connaître sur l'échange d'un permis obtenu en Europe (UE/EEE)**.

Faut-il demander l'échange de son permis européen pour conduire en France ?

Vous pouvez conduire en France avec votre permis européen (et votre permis britannique délivré avant 2021) tant qu'il est en cours de validité.

L'échange de votre permis de conduire contre un permis français est obligatoire uniquement dans les cas suivants :

La validité de votre permis a pris fin

Vous demandez une nouvelle catégorie du permis (extension)

Vous commettez en France une infraction au code de la route entraînant une perte de points, une restriction, une suspension, ou une annulation de votre permis

Votre permis a été volé

Vous avez perdu votre permis

Votre permis est détérioré

Attention

Depuis le Brexit, l'échange d'un permis britannique délivré en 2021 ou après est soumis aux règles d'échange d'un permis délivré par un État non européen.

Quelles sont les conditions à remplir pour échanger un permis européen ?

Vous devez remplir les conditions suivantes pour échanger votre permis européen (ou votre permis britannique délivré avant 2021) contre un permis français :

Avoir votre résidence normale en France

Avoir l'âge minimal pour conduire le véhicule de la catégorie équivalente de votre permis (pour le permis B, 18 ans ou plus)

Respecter les prescriptions médicales notées sur votre permis. Par exemple, port de lunettes obligatoire.

Si nécessaire, avoir passé un examen médical d'aptitude à la conduite. Par exemple, votre état de santé implique une restriction de la durée de validité du permis.

Ne pas avoir été sanctionné par une suspension, une restriction ou une annulation de votre droit à conduire dans le pays de délivrance du permis

Ne pas avoir obtenu votre permis pendant une période où vous aviez l'interdiction en France de demander un permis de conduire

Si votre permis européen a été obtenu par échange, il doit avoir été délivré par un pays pratiquant la réciprocité d'échange de permis avec la France – APPLICATION/PDF – 357.2 KB.

Connaître la règle pour un permis européen obtenu par échange dans un pays ne pratiquant pas la réciprocité d'échange de permis avec la France

Si votre permis européen a été obtenu par échange, il doit avoir été délivré par un pays pratiquant la réciprocité d'échange de permis avec la France – APPLICATION/PDF – 357.2 KB.

Sinon, il est impossible de l'échanger contre un permis français.

Vous pouvez l'utiliser en France pendant 1 an à partir de l'acquisition de votre résidence normale en France.

Pour continuer à conduire en France au-delà de ce délai, vous devez passer l'examen du permis de conduire français.

Comment demander l'échange d'un permis européen contre un permis français ?

La demande d'échange d'un permis européen (et permis britannique délivré avant 2021) se fait en ligne sur le site de l'ANTS :

- Echanger un permis étranger ou obtenu dans une COM pour un permis français

Quels documents fournir pour échanger un permis européen ?

Préparez les documents suivants en version numérisée pour faire la demande d'échange de permis en ligne :

Si vous êtes européen, préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Justificatif de résidence normale en France à la date de la demande. Par exemple, avis d'imposition/non imposition sur le revenu, contrat de travail, attestation sécurité sociale...

Photo-signature numérique (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes

Si votre permis a été annulé ou suspendu : décision d'annulation ou de suspension + courrier informant de l'obligation d'échange adressé par la préfecture + avis médical

Si votre permis a été perdu, déclaration de perte

Si votre permis a été volé, déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat

Si vous avez un **permis britannique délivré avant 2021**, vous devez également fournir les documents suivants :

Attestation des droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités britanniques ayant délivré le permis de conduire.

Ce document permet de vérifier que votre permis n'a pas été suspendu, retiré ou annulé.

Traduction de l'attestation des droits à conduire si elle n'est pas rédigée en français, par untraducteur habilité en France.

Justificatif de résidence normale au Royaume-Uni au moment de la délivrance du permis britannique.

Par exemple, attestation d'inscription et radiation des registres consulaires, contrat de travail, fiches de paye, attestations de travail.

Préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Justificatif de régularité de séjour en France (titre de séjour ou vignette Ofii apposé sur votre passeport)

Photo-signature numérique (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes

Si votre permis a été annulé ou suspendu : décision d'annulation ou de suspension + courrier informant de l'obligation d'échange adressé par la préfecture + avis médical

Si votre permis a été perdu, déclaration de perte

Si votre permis a été volé, déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat

Si vous avez un **permis britannique délivré avant 2021**, vous devez également fournir les documents suivants :

Attestation des droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités britanniques ayant délivré le permis de conduire.

Ce document permet de vérifier que votre permis n'a pas été suspendu, retiré ou annulé.

Traduction de l'attestation des droits à conduire si elle n'est pas rédigée en français, par untraducteur habilité en France.

Si vous n'avez pas la nationalité britannique, justificatif de résidence normale au Royaume-Uni au moment de la délivrance du permis britannique.

Par exemple, attestation d'inscription et radiation des registres consulaires, contrat de travail, fiches de paye, attestations de travail.

Préparez les documents suivants :

Image couleur recto verso du permis de conduire original

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Photo-signature numérique (si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure)

Si vous avez un permis lourd, avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, ou déclaration de renonciation aux catégories lourdes

Si votre permis a été annulé ou suspendu : décision d'annulation ou de suspension + courrier informant de l'obligation d'échange adressé par la préfecture + avis médical

Si votre permis a été perdu, déclaration de perte

Si votre permis a été volé, déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat

Si vous avez un **permis britannique délivré avant 2021**, vous devez également fournir les documents suivants :

Attestation des droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités britanniques ayant délivré le permis de conduire.

Ce document permet de vérifier que votre permis n'a pas été suspendu, retiré ou annulé.

Traduction de l'attestation des droits à conduire si elle n'est pas rédigée en français, par untraducteur habilité en France.

Justificatif de résidence normale au Royaume-Uni au moment de la délivrance du permis britannique.

Par exemple, attestation d'inscription et radiation des registres consulaires, contrat de travail, fiches de paye, attestations de travail.

À noter

Des **originiaux** et/ou des **documents complémentaires** peuvent être demandés en fonction de votre situation.

L'échange d'un permis européen contre un permis français est-il payant ?

La demande d'échange de permis de conduire est **gratuite**.

En cas de vol ou de perte du permis de conduire, vous êtes dirigé vers une page à la fin de la démarche en ligne pour régler le coût du nouveau permis (25 €).

Demande d'échange de permis : peut-on conduire en attendant le permis français ?

Pendant l'instruction de votre demande, vous pouvez **conduire** car vous conservez votre permis de conduire. Selon la complexité de votre dossier, l'instruction peut durer plusieurs mois.

À la fin de l'instruction, votre permis de conduire étranger original vous est demandé pour en vérifier l'authenticité (sauf en cas de suspension ou d'annulation).

Vous êtes **contacté par SMS et mail**. Le mail explique comment **envoyer l'original de votre permis de conduire** en courrier recommandé.

Lorsque le service instructeur reçoit l'original de votre permis, vous pouvez télécharger sur le site de l'ANTS une attestation de dépôt sécurisée (ADS).

L'ADS est valable **4 mois**.

Cette attestation vous permet de conduire en attendant de recevoir votre permis français dans la limite de la durée de reconnaissance de votre permis étranger.

Comment suivre l'avancement d'une demande d'échange de permis de conduire ?

Un service en ligne permet de suivre votre demande de permis de conduire.

- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire

Savoir comment le permis de conduire est expédié et suivre son envoi

Expédition du permis de conduire

L'expédition du permis de conduire (titre de conduite) se fait par **Lettre suivie**.

Ce type d'envoi **tracable**, avec remise en boîte aux lettres, est différent d'un courrier classique.

Vous devez faire attention à l'adresse que vous fournissez dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Suivi de l'envoi du permis de conduire

À partir de la réception du SMS vous informant de la validation de votre demande en ligne, il faut compter **environ 15 jours** pour recevoir votre permis de conduire (titre de conduite).

À la fin de l'étape de fabrication de votre titre de conduite, vous recevez un **mail contenant un lien de suivi d'expédition du courrier**. Ce lien permet de suivre l'acheminement de votre titre de conduite.

Le suivi de l'envoi de votre titre de conduite peut également s'effectuer directement sur le site de La Poste avec le numéro du courrier suivi.

À noter

Afin de rester informé de l'état de votre demande et de l'expédition de votre permis de conduire, **pensez à fournir votre numéro de téléphone et votre email lors de la téléprocédure**.

En cas de non réception du permis de conduire

Si vous n'avez pas reçu votre permis de conduire (titre de conduite) alors que la consultation du suivi de courrier affiche une distribution effectuée, contactez l' ANTS via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au formulaire de contact

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Quelle est la durée de validité du permis français obtenu en échange ?

La **date de délivrance** indiquée sur le permis est la date de délivrance du permis français.

À partir de cette date, le permis est valable **15 ans**.

Toutefois, la **durée de validité du permis est différente** dans les 2 cas suivants :

En cas d'**affection médicale** nécessitant une restriction

Pour les catégories dites "lourdes" dont la validité est liée à l'âge du conducteur. Par exemple, 5 ans pour un conducteur de moins de 55 ans.

À savoir

Le permis français qui vous est remis est un permis probatoire si le permis d'origine l'est aussi.

Conduire en France avec un permis étranger

Permis européen

Conduire en France avec un permis européen (EEE)

Echange d'un permis européen (EEE)

Permis d'un autre pays

Court séjour ou études

Installation durable

Questions – Réponses

- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?
- Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?
- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?
- Peut-on conduire en France avec un permis étranger ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Conduire en France avec un permis étranger pour un court séjour ou des études
- Échange de permis de conduire obtenu hors Europe (UE/EEE) – installation en France

Pour en savoir plus

- Le Brexit, où en est-on ?
Source : Premier ministre
- Pays pratiquant l'échange réciproque des permis de conduire avec la France
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Où s'informer ?

- **Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire**

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au formulaire de contact

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Services en ligne

- Echanger un permis étranger ou obtenu dans une COM pour un permis français
Téléservice

Textes de référence

- Code de la route : articles R222-1 à R222-8

Échange d'un permis de conduire délivré par un pays européen contre un permis français

- Décret n°2014-1294 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe "silence vaut acceptation"

Le silence gardé pendant 2 mois par le préfet vaut décision de rejet (refus) pour une demande d'échange de permis de conduire

- Arrêté du 8 février 1999 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États appartenant à l'UE et à l'EEE

- Réponse ministérielle du 3 août 2021 relative au renouvellement du permis de conduire pour les résidents britanniques



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00